

Version abrégée

Directive concernant la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets de Caritas Allemagne

La corruption n'est pas seulement un problème moral, mais est également un problème économique : chaque euro perdu au profit de la corruption est un euro en moins pour réaliser les projets de développement et les objectifs humanitaires et sociaux. La corruption viole les règles de la concurrence et favorise des décisions motivées par l'intérêt personnel et contraires à l'intérêt général et aux projets d'entraide.

Caritas Allemagne a développé la présente directive afin d'éviter la fraude et la corruption à tous les niveaux de travail et de lutter contre ce phénomène partout dans le monde.

Corruption : définition et aspects

Définition de la corruption

Au sens de la présente directive, la corruption est définie comme l'utilisation abusive d'un pouvoir de délégation afin d'en tirer un avantage privé¹.

Contrôle des organisations partenaires

Les organisations partenaires locales avec lesquelles Caritas Allemagne coopère pour mener des projets à bien doivent être évaluées et contrôlées avec soin au début de la coopération. Ce contrôle doit porter sur la direction de l'organisation, les compétences de gestion et de direction, la gestion économique de l'organisation, la comptabilité et la transparence. Il convient notamment de vérifier si le partenaire est apte et disposé à tenir une comptabilité régulière et à effectuer des contrôles financiers sérieux.

Contrats de projet et règles de gestion

Le contrat de projet conclu avec le partenaire doit fixer les objectifs du projet, l'affectation des fonds, le montant du budget alloué et les règles de gestion à appliquer. Caritas Allemagne accompagne continuellement les projets en contrôlant notamment les règles et délais que le partenaire doit respecter. L'examen des documents doit permettre d'estimer si les documents sont conformes à la réalité et si les prix indiqués dans les documents sont réalistes compte tenu des conditions locales.

Comptabilité

Une comptabilité régulière, transparente et vérifiable est une condition décisive pour prévenir la corruption. Les dépenses du projet doivent être effectuées selon le but convenu et dans le

¹ Définition tirée de Transparency International, *Korruption in der Entwicklungszusammenarbeit – ein Problem auch für kirchliche Organisationen*, 2007, p. 6. Cf. aussi sur ce thème Cremer, Georg, *Korruption begrenzen. Praxisfeld Entwicklungspolitik*, Freiburg/Br., 2008.

cadre du budget approuvé. Lorsque les organisations partenaires sont habilitées à effectuer des dépenses, Caritas Allemagne peut effectuer des versements partiels par virement bancaire en fonction du besoin d'argent et de l'évolution du projet. Les recettes supplémentaires du projet (comme les bénéfices d'intérêt par exemple) doivent être déclarées de manière séparée par le partenaire. Les fonds non utilisés pour le projet doivent être restitués à Caritas Allemagne.

Principe du double contrôle

Le principe du double contrôle s'applique en général à toute décision concernant le projet (comme les approbations, les autorisations de financement, les directives de paiement, les contrats de projet ou le bilan du projet).

Contrôles internes et assurance qualité

Le contrôle sur place des justificatifs d'utilisation et de la comptabilité du partenaire est assuré en interne par les employés du service comptable de Caritas Allemagne chargés de vérifier les exigences comptables spécifiques du projet dans le pays donné.

Le respect des processus internes est contrôlé par le Service Assurance Qualité de Caritas Allemagne.

Contrôle externe

En fonction du contrat de projet et du suivi du projet par Caritas Allemagne (contrôle préalable), les projets financés par les donateurs publics peuvent être contrôlés par une société d'experts-comptables externe, soit parce qu'un tel contrôle est prescrit soit parce qu'il a été décidé en interne.

Formation et suivi des employés et des organisations partenaires

Des compétences spécialisées en matière de gestion ainsi qu'une connaissance particulière des règles de gestion sont nécessaires pour assurer une gestion transparente des fonds. Caritas Allemagne forme ses employés aux processus internes et à la gestion de projets. Les bureaux de Caritas Allemagne à l'étranger jouent un rôle d'assistance et de consultation important pour les partenaires dans le cadre de l'exécution et de la gestion des projets. Des conseillers spécialisés en matière de développement organisationnel participent au suivi du projet afin de soutenir les structures faibles des partenaires ou d'aider ceux-ci à prendre des décisions en cas de problème de gestion.

Audit social

La prise en compte des groupes-cibles et des acteurs locaux dans la planification et le budget du projet permet d'effectuer un « audit social » après la réalisation du projet. À cet égard, les groupes-cibles organisés peuvent aider à contrôler *ex post* l'emploi des fonds. Ils déterminent sur place si les fonds ont réellement permis d'atteindre le but fixé et s'ils ont été utilisés de manière économiquement rentable. Dans ce cadre, le partenaire de coopération local doit prendre toutes les mesures organisationnelles nécessaires pour permettre aux organisations de base de participer à cet audit.

Les groupes-cibles ayant bénéficié de mesures d'aide doivent être expressément encouragés par les responsables du projet à s'adresser à l'échelon supérieur dans le cas où ils auraient connaissance ou se douteraient d'une utilisation abusive des fonds du projet et / ou des dons humanitaires. En général, l'échelon supérieur correspond à la personne responsable du projet chez Caritas Allemagne ou à l'instance hiérarchique de l'organisation exécutante. Des mesures appropriées doivent être prises pour organiser une telle procédure de gestion des réclamations.

Attribution de marchés et de services; contrôle des achats

Pour toute acquisition de biens matériels, il convient de respecter les procédures et règles de conduite spécifiées dans la directive de Caritas Allemagne sur les achats.

Règles de conduite pour les employés et les organisations partenaires

- Les décisions des collaborateurs de Caritas Allemagne et de leurs partenaires ne doivent pas être influencées par des relations personnelles ou des avantages personnels.
- Toute forme de corruption directe ou indirecte est interdite, comme notamment les commissions occultes (restitution d'une partie d'un paiement contractuel), l'utilisation d'autres voies ou canaux pour obtenir des prestations illégales de la part d'un entrepreneur, d'un fournisseur, d'un partenaire (y compris leurs collaborateurs) ou d'un fonctionnaire ainsi que l'acceptation de pots-de-vin ou de commissions occultes par les proches ou au profit des proches.
- Le paiement de pots-de-vin ou d'autres dons visant à garantir ou à accélérer une procédure administrative à laquelle Caritas Allemagne peut prétendre est interdit.
- La proposition et l'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de remboursements de frais sont interdites, lorsque de tels actes sont susceptibles d'influencer la conclusion d'une transaction ou l'autorisation d'un projet et lorsqu'ils excèdent le cadre raisonnable et approprié des frais.

Des sanctions disciplinaires ou contractuelles sont prévues en cas de violation de la présente directive et des règles de conduite susmentionnées (avertissement, résiliation du contrat, cessation de la coopération du projet, etc.). En cas d'infraction, des poursuites judiciaires sont entamées.

En cas de corruption dans les organisations partenaires, Caritas Allemagne se réserve le droit de publier les faits dans le réseau de Caritas et d'avertir les partenaires des risques que comporte toute coopération avec l'organisation concernée.

Freiburg, le 20 avril 2009

Dr. Peter Neher, prélat
Président